

Devenez membre de l'Alliance coopérative internationale **Rejoignez le mouvement coopératif mondial**



Unir, promouvoir, développer



La délégation de l'Alliance au Sommet B20 en 2015, conduite par Monique F. Leroux, Présidente de l'Alliance. L'Alliance représente le mouvement coopératif auprès des organisations multilatérales comme les Nations Unies, le BIT, la FAO, le Bureau international des normes comptables et l'Union européenne entre autres

L'Alliance coopérative internationale est une organisation non gouvernementale indépendante créée en 1895 pour fédérer, représenter et servir les coopératives du monde entier. Elle est le porte-parole des coopératives au niveau mondial, un lieu d'échange de connaissances et d'expertises, et permet d'engager des actions concertées en faveur des coopératives.

Les membres de l'Alliance sont des organisations coopératives nationales et internationales de tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, la banque, les consommateurs, la pêche, la santé, le logement, l'assurance, l'industrie et les services. Les membres de l'Alliance sont originaires de cent pays, représentant un milliard de personnes dans le monde. 250 millions de personnes gagnent leur vie directement ou indirectement grâce à une coopérative.

L'Alliance est la gardienne de l'identité, des valeurs et des principes coopératifs.

Afin de réaliser ses objectifs, l'Alliance fonctionne avec un bureau mondial, quatre bureaux régionaux (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique et Europe), huit organisations sectorielles mondiales (Agriculture, Banque, Vente au détail, Pêche, Santé, Logement, Assurance, Production industrielle, Artisanat et services) et cinq comités et réseaux (genre, recherche, législation et communication). Votre cotisation vous permet de participer dans tous ces domaines.



Le Plan d'action pour une décennie des coopératives a engendré de nombreux projets et rapports sur l'économie et l'entreprise coopératives. Pour en savoir plus: <http://ica.coop/en/blueprint-co-op-decade>

Plan d'action pour une décennie des coopératives

L'Année internationale des coopératives des Nations Unies de 2012 a marqué le coup d'envoi d'une campagne internationale visant à diffuser largement le modèle coopératif. En clôture de cette année internationale, les membres de l'Alliance ont à l'unanimité adopté le Plan d'action pour une décennie des coopératives comme stratégie du mouvement coopératif mondial. L'ambition de ce plan d'action, la "vision 2020", est que d'ici 2020, le modèle d'entreprise coopératif devienne:

- Le modèle phare pour la durabilité économique, sociale et écologique
- Le modèle de prédilection
- Le modèle d'entreprise à la croissance la plus rapide

La vision 2020 s'appuie sur les réussites de l'Année internationale des coopératives et la résilience dont a fait preuve le mouvement coopératif depuis la crise financière de 2007-2008. En poursuivant la stratégie exposée dans le Plan d'action, nous voulons faire de la décennie 2012-2020 une décennie coopérative jalonnée d'avancées significatives.

Les coopératives peuvent être fières de leurs accomplissements significatifs et réguliers tout au long de leur histoire, mais elles doivent encore trouver leur place dans le contexte des grandes tendances émergentes qui devraient façonner nos politiques, nos sociétés et nos économies dans un avenir proche. Les coopératives contribuent déjà significativement à l'atténuation des problèmes mondiaux les plus urgents. Toutefois, avec un soutien adéquat, une meilleure compréhension et une plus grande reconnaissance, elles pourraient contribuer encore davantage.

L'Alliance ravive son engagement à servir la communauté coopérative mondiale avec de formidables initiatives dans le cadre du Plan d'action. Celles-ci apportent des connaissances, des ressources, des statistiques et des outils pratiques aux membres de l'Alliance. Les initiatives du Plan d'action s'appuient sur les réalisations des membres et visent à fournir aux membres de l'Alliance ce dont ils ont besoin pour faire en sorte que les coopératives viennent immédiatement à l'esprit des décideurs et des citoyens lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes mondiaux au niveau des communautés et des pays.

Avantages de l'adhésion

En tant que membre, vous profiterez du leadership de l'Alliance coopérative internationale dans de nombreux domaines et bénéficierez de nombreux avantages.

L'Alliance est un réseau pour le mouvement coopératif mondial :

- Développement de relations commerciales et de partenariats avec d'autres membres
- Accès au réseau de l'Alliance
- Connexion au réseau de développement mondial

L'Alliance organise la connaissance, l'information et l'accompagnement des coopératives :

- Accès à l'Alliance en tant que ressource pour l'expertise coopérative, notamment des statistiques, informations et connaissances coopératives
- Participation à des programmes de formation et de renforcement des capacités
- Échange d'informations et de documents techniques
- Réception et accès à des informations concernant les coopératives, notamment des publications régulières
- Accès à des ressources réservées aux membres, y compris les coordonnées des membres, des publications réservées aux membres, et des statistiques coopératives mondiales

L'Alliance est la voix du mouvement coopératif mondial:

- La marque coopérative mondiale et le nom de domaine .coop sont des symboles authentiques du mouvement coopératif mondial et de notre identité collective. Demandez à utiliser la marque et un nom de domaine .coop sur le site www.identity.coop et aidez-nous à promouvoir notre différence coopérative
- Définit et promeut la différence coopérative auprès des médias et des décideurs politiques
- Représente le mouvement coopératif auprès des organisations multilatérales comme les Nations Unies, le BIT, la FAO, le Bureau international des normes comptables et l'Union européenne entre autres
- Défend le mouvement coopératif devant les gouvernements nationaux, à la demande des membres
- Les membres participent à la gouvernance de l'Alliance

Qui peut devenir membre ?

Nous proposons deux statuts de membres: les coopératives et les organisations qui unissent ou fédèrent des groupes de coopératives peuvent obtenir le statut de Membres, tandis que les autres organisations qui soutiennent des coopératives peuvent devenir Membres associés. Les cotisations sont calculées sur la base d'une formule pour la plupart des membres, et d'un forfait pour les membres associés.

Sont admissibles comme membres à part entière:

- Unions ou fédérations nationales d'organisations coopératives
- Confédérations nationales d'unions coopératives (organisations faitières)
- Organisations commerciales coopératives nationales détenues à la majorité par des personnes (sociétés coopératives exerçant au niveau national et dont les membres sont non seulement des personnes physiques mais également des entreprises, c'est-à-dire des organisations mixtes)

- Organisations coopératives individuelles (coopératives primaires ou locales)
- Fédérations ou unions internationales et régionales (supranationales) d'organisations coopératives (organisations ayant des membres dans plusieurs pays)
- Organisations mutualistes qui respectent la Déclaration sur l'identité coopérative de l'Alliance.

Sont admissibles comme membres associés:

- Organisations qui ne sont pas admissibles comme membres à part entière, notamment:
- Organisations qui soutiennent les coopératives
- Ministères et agences gouvernementales
- Organisations détenues et contrôlées par des coopératives (entités qui ne sont pas elles-mêmes des coopératives, mais qui appartiennent entièrement à des coopératives (pas des personnes physiques)
- Institutions d'enseignement, de recherche et autres qui promeuvent ou financent les coopératives et le mouvement coopératif (instituts de formation, et institutions semi-autonomes sans membres coopérateurs)
- Organisations pouvant bénéficier du statut de membre à part entière, mais qui ne sont pas encore prêtes à demander ce statut

Comment adhérer

Vous pouvez enclencher le processus d'adhésion en contactant soit le Bureau mondial soit l'une des organisations régionales ou sectorielles. Votre candidature sera examinée aux niveaux national, mondial et régional avant d'être soumise au Comité d'adhésion du Conseil international pour décision. L'organisation candidate est rapidement informée de la décision prise.

Les organisations candidates doivent remplir le formulaire d'adhésion et l'envoyer avec tous les documents requis à:

Gretchen Hacquard, Directrice des adhésions

E-mail : hacquard@ica.coop

Bureau mondial

Avenue Milcamps 105
1030 Brussels, Belgium
Tel: + 32 2 743 10 30
Fax: + 32 2 743 10 39
E-mail: hacquard@ica.coop
www.ica.coop

Bureaux régionaux

Cooperatives Europe
Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 743 1033
E-mail: info@coopseurope.coop
www.coopseurope.coop

Co-operatives of the Americas
San José, Costa Rica
Tél.: +506 2296 0981
E-mail: member@aciamericas.coop
www.aciamericas.coop

Afrique
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 232 3489 et +265 600 7628
E-mail: ica@icaafrica.coop
www.icaafrica.coop

Asie-Pacifique
New Delhi, Inde
Tél.: +91 11 2688 8250
E-mail: info@icaroap.coop
www.icaroap.coop

Organisations sectorielles

Organisation mondiale des coopératives de
consommation (CCW)
Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 285 0070
E-mail: tivanov@eurocoop.coop
www.ccw.coop

Organisation internationale
des coopératives de pêche (ICFO)
Séoul, République de Corée
Tél.: + 82 (2) 2240-0409
E-mail: iktus@korea.com
www.ifco.coop

Co-operative Housing International (Organisation
internationale des coopératives d'habitation)
Ottawa, Ontario, Canada
Tél.: +1 613 230 2201
E-mail: NGazzard@chfcanada.coop
www.housinginternational.coop

Fédération internationale des coopératives et
mutuelles d'assurance (ICMIF)
Cheshire, Royaume-Uni
Tél.: +44 161 929 5090
E-mail: icmif@icmif.org
www.icmif.org

Organisation internationale des coopératives
agricoles (ICAO)
Séoul, République de Corée
Tél.: +82 2 2080 61260
E-mail: nacfico@nonghyup.com
www.icaop.coop

Organisation internationale des coopératives de
santé (IHCO)
Madrid, Espagne
Tél.: +34 915 957 549
E-mail: jperez@fundacionespriu.coop
www.ihco.coop

Association internationale des banques
coopératives (ICBA)
Paris, France
Tél.: +33 1 47 24 90 88
E-mail: sandrine.rodrigues@credit-cooperatif.coop
www.icba.coop

Organisation internationale des coopératives
de production industrielles, d'artisanat et de
services (CICOPA)
Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 543 1033
E-mail: cicopa@cicopa.coop
www.cicopa.coop